

Allianz 



ALLIANZ ASSURANCE EMPRUNTEUR

Voyons ensemble
combien vous
pourriez économiser

 ANCRE

Avec Allianz, économisez jusqu'à 24 000€⁽¹⁾

À tout moment, aidé par nos conseillers, comparez notre assurance de prêt immobilier avec celle de votre banque.

Parce que vous êtes libre de choisir une autre assurance que celle suggérée par votre établissement de crédit, vous avez tout intérêt à comparer avec notre offre Allianz Assurance Emprunteur.

Qu'il s'agisse d'un projet d'emprunt ou d'un prêt en cours, **vous pourriez réaliser d'importantes économies** et ainsi augmenter votre pouvoir d'achat.

Profitez également d'une offre de qualité comme en attestent nos deux récompenses décernées par des jurys professionnels indépendants.

Vous pouvez obtenir **votre devis en ligne** à tout moment depuis le site allianz.fr, ou auprès de nos conseillers qui vous apporteront toutes les explications pour adhérer, même à distance.



Nos clients témoignent ⁽²⁾

Tellement moins cher ; tout en ligne, très pratique ! Merci.

Franck C. 2022

Simple, efficace et rapide, pour moi c'est le plus important.

Joseph P. 2024

Nous sommes mieux assurés qu'avant pour bien moins cher et avec un interlocuteur facile d'accès et réactif à toute demande, chose très agréable !!!

Kévin S. 2022

Je savais que les assurances emprunteur des banques étaient chères mais je ne m'attendais pas à un tel écart de prix pour les mêmes garanties.

Merci Allianz !

Xavier H. 2023

Parfait. La souscription dématérialisée était un vrai plus. M. B. nous a très bien conseillés. Merci encore à lui.

Benjamin D. 2024



(1) Données tirées de l'étude Minalea de mai 2024, à garanties équivalentes, pour des co-emprunteurs. Exemple d'économies relevées avec Allianz Assurance Emprunteur pour un capital emprunté ou restant dû de 210 000€, sur 20 ans au taux de crédit de 4% avec une quotité de 100% sur les garanties Décès-Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente Totale et Incapacité Temporaire Totale et Partielle : 11 387 € d'économies sur la durée résiduelle du prêt pour un cadre non-fumeur de 46 ans ou 24 916 € pour un couple de même profil avec notre réduction co-emprunteurs.

(2) Sources : enquêtes internes de satisfaction auprès des nouveaux adhérents de 2022 et 2023 d'une part et du 3^e trimestre 2024 d'autre part.

Votre assurance de prêt **sur mesure**

En réponse aux exigences de la banque et à vos besoins

Dans la plupart des cas, une assurance emprunteur est exigée pour garantir le remboursement de votre prêt en cas d'aléas de la vie. Elle vous permet, par exemple, selon les garanties souscrites, d'honorer vos échéances en cas d'arrêt de travail, ou encore de rembourser votre prêt en cas de décès.

Pour vos projets privés ou professionnels

Allianz Assurance Emprunteur couvre de nombreux types de prêts⁽³⁾ : amortissables, in fine, prêts relais, prêts à taux zéro, prêts à taux fixes ou variables capés à la hausse, amortissables avec des paliers d'échéances...

Une assurance très compétitive grâce à un tarif personnalisé

Choisir Allianz Assurance Emprunteur, c'est faire des économies et baisser votre taux d'endettement lié au prêt.

Le tarif est garanti sur toute la durée du prêt⁽⁴⁾ et si vous empruntez à deux, vous obtenez une réduction de 10 %⁽⁵⁾.

Quelques exemples d'économies maximum constatées⁽⁶⁾ :



8 937 € d'économies

sur l'assurance d'un prêt de 120 000 € sur 20 ans, pour un couple de cadres, 42 ans, non-fumeurs.



15 091 € d'économies

sur l'assurance d'un prêt pour un investissement locatif de 350 000 € restant dus sur 15 ans, pour un cadre non-fumeur de 42 ans.



24 916 € d'économies

sur l'assurance d'un capital restant dû de 210 000 € sur 20 ans, pour un couple de cadres, 46 ans, non-fumeurs.



Nous pouvons assurer vos différents prêts immobiliers ou autres.



Avec des garanties équivalentes ou supérieures à celles exigées par votre banque.

- (3) Les prêts de moins de 17 000 € sont assurables s'ils sont adossés à un prêt d'au moins 17 000 € sur la même adhésion.
- (4) Sauf pour l'option Perte d'Emploi.
- (5) Réduction attribuée si la quotité de chaque assuré pour les garanties Décès-PTIA est au moins égale à 30%.
- (6) Exemples d'économies, à niveaux de garanties équivalentes, tirés de l'étude Minalea (mai 2024).



Vous pouvez réaliser une simulation personnalisée et constater vos économies depuis le site allianz.fr ou contacter votre conseiller habituel.

Nous vous aidons dans vos démarches

Deux possibilités pour opter pour l'assurance Allianz et récupérer du pouvoir d'achat :

- Avant la signature de l'offre de prêt⁽⁷⁾.
- À tout moment à compter de la signature de l'offre de prêt⁽⁸⁾ en demandant la résiliation de l'assurance en cours. Sans frais ni pénalité.

Nous vous aidons dans vos démarches de délégation et substitution d'assurance

Puisque votre assurance de prêt doit présenter les garanties exigées par votre organisme financier, Allianz vous remet **dès le devis** un **certificat d'équivalence de garanties**. Ce certificat est fourni par un tiers (Minalea, leader français de la gestion de l'information des secteurs Assurance et Banque).

Un conseiller pour vous aider

Allianz est là pour vous accompagner, que ce soit dans l'agence proche de vous, par mail ou par téléphone.



Votre prêt est déjà en cours ?
Votre conseiller peut se charger gratuitement des démarches à votre place, c'est-à-dire obtenir l'accord de votre organisme financier ainsi que la résiliation de votre assurance actuelle.

Choisir Allianz en toute confiance

Allianz est le **1^{er} assureur européen⁽⁹⁾** avec **5 millions de clients** en France et 7 500 collaborateurs présents sur tout le territoire, pour vous protéger.

C'est un acteur engagé pour la recherche médicale, pour la **prévention** des risques avec des actions concrètes ainsi que pour **l'accompagnement des aidants**.

Allianz est aussi un assureur solide

Cette solidité s'illustre notamment au travers du ratio de solvabilité qui exprime la capacité d'un assureur à faire face à des événements exceptionnels imprévisibles telles que les crises climatiques ou sanitaires. Avec un ratio de solvabilité de 209 %⁽¹⁰⁾ dépassant largement le minimum de 100 % requis par la réglementation, le Groupe Allianz confirme sa capacité à servir vos intérêts dans la durée.

Allianz est le partenaire assureur de l'ANCRE

Depuis sa création en 1983, l'ANCRE, engagée au service de ses adhérents, les incite à s'informer et choisir les meilleures solutions pour garantir leur avenir : valorisation de leur épargne, préparation de leur retraite, couverture prévoyance et plus généralement de toutes les formes de garanties des risques de la vie.

L'ANCRE représente ses plus de **680 000** adhérents et protège leurs intérêts collectifs au quotidien par des relations étroites et exigeantes avec son partenaire Allianz ainsi que par un engagement actif à travers la Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite (FAIDER) qui agit auprès des pouvoirs publics tant en France qu'au niveau européen.

En souscrivant à l'un de ses contrats, vous devenez adhérent à l'ANCRE et bénéficiez de l'amélioration continue des contrats et de services dédiés.

(7) Selon l'article L313-30 du Code de la consommation, jusqu'à la signature par l'emprunteur de l'offre de crédit, le prêteur ne peut pas refuser en garantie un autre contrat d'assurance dès lors que ce contrat présente un niveau de garantie équivalent au contrat d'assurance qu'il propose.

(8) Pour les prêts immobiliers à usage d'habitation ou à usage mixte (usage professionnel et d'habitation), dans les conditions prévues à l'article L.113-12-2 du Code des assurances. Autres prêts : résiliation soumise à un préavis de deux mois avant la date d'échéance annuelle. Sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur.

(9) 1^{ère} capitalisation boursière en Europe au 1^{er} janvier 2024.

(10) Valeur au 30 septembre 2024.

Des garanties indispensables et innovantes

- En cas de **décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie**, Allianz rembourse intégralement le prêt.
- En cas d'**invalidité** permanente totale, le prêt est remboursé ; en cas d'invalidité permanente partielle, ce sont 50 % de vos échéances de prêt qui sont pris en charge.
- Notre garantie **Incapacité Temporaire Totale** prévoit la prise en charge totale des échéances **en cas d'arrêt de travail** après le délai de franchise choisi. Notez qu'avec Allianz, il n'y aura pas de franchise en cas de rechute dans les 120 jours suivant la période d'indemnisation de votre Incapacité Temporaire de Travail.
Si vous deviez interrompre votre activité professionnelle pour assister votre enfant gravement malade, **l'Aide à la famille⁽¹¹⁾** prévue dans cette garantie prendra en charge **50 % des échéances** et ce, **jusqu'à 36 mois**.
- Pour une prise en charge de vos échéances en cas de **reprise du travail dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique**, choisissez la garantie **Incapacité Temporaire Partielle** qui prévoit le remboursement de 50 % de vos échéances, **jusque 12 mois** après l'indemnisation de votre incapacité temporaire de travail.
- Pour une protection encore plus complète, choisissez l'option **Renfort Dos et Psy**. Ainsi votre couverture des maladies du dos et/ou psychiques ne sera pas conditionnée à une hospitalisation ni à une intervention chirurgicale.
- Avec l'option **Maladies Redoutées**, Allianz rembourse le capital restant dû à votre organisme prêteur dès la reconnaissance d'une maladie grave listée au contrat.
- Avec l'option **Perte d'Emploi**, vous bénéficiez de la prise en charge d'une partie des échéances de prêt **en cas de licenciement ou de liquidation judiciaire**.

À noter également que durant les périodes d'indemnisation vous serez **totalement exonéré du paiement des cotisations d'assurance**.



Selon les garanties souscrites et à hauteur des quotités d'assurance choisies, dans les conditions prévues sur votre certificat d'adhésion et conformément à la notice d'information.

(11) Depuis le 26 février 2025, sur les nouvelles adhésions.

Les services inclus au contrat⁽¹²⁾

Tout un ensemble de services à votre disposition, quelles que soient les garanties souscrites.

On me conseille et me facilite le quotidien pour rester en bonne santé

Allianz Assistance

Mon Coach Bien-Être

Nutrition, gestion du stress, sport et sommeil, site web illimité + 4 entretiens téléphoniques

Formation aux gestes de premiers secours

Conseil et accompagnement social

Informations juridiques, administratives et pratiques

Services à la personne, déménagement, devis travaux

Accès à un réseau de prestataires qualifiés

Allianz Protection Juridique

Protection juridique vie privée

Information juridique en ligne ou par téléphone en prévention de tout litige

Aide à la lecture d'un contrat

Assistance juridique et prise en charge des frais de procédure pour les litiges d'ordre administratif, social, fiscal, successoral ou même relevant de la santé ou d'une usurpation d'identité



En cas de problème de santé⁽¹³⁾ physique ou mentale me concernant, ma famille ou moi

Allianz Assistance

Aide à domicile

Transport

Organisation des services avec prise en charge au sein d'une enveloppe de 500 €/an (400 € en cas de dépendance d'un membre de la famille)

Livraison de médicaments

Soutien scolaire, enseignement à domicile

Soutien psychologique

par séance téléphonique ou en cabinet

Adaptation du logement

Audit de l'habitat par un ergothérapeute, livraison et installation du matériel médical

Accompagnement social

Plan d'aide, conseils en matière de transfert dans un centre de soins

Des tarifs négociés pour vous

en optique, implantologie dentaire ou audioprothèses.

Deuxième avis médical

Préparation d'une hospitalisation

Accès au « palmarès hospitalier », démarches à effectuer



(12) Selon les conditions et limites de la convention d'assistance Assurances Emprunteur ainsi que celles des services proposés aux adhérents ANCRE.

(13) Se reporter aux événements garantis dans la Convention d'assistance.



Pour des besoins spécifiques d'un retour à l'emploi ou d'un rôle d'aidant

Allianz Assistance

Aide au retour à l'emploi

Après un accident, une maladie entraînant une immobilisation de plus de 3 mois ou une perte d'emploi : **informations, coaching personnalisé, conseil en image.**

Après un long arrêt maladie : **accompagnement à la reconversion professionnelle, création ou reprise d'entreprise.**

Accompagnement des aidants

Plan d'aide adapté, préparation au rôle d'aidant, formation aux gestes d'accompagnement

Répit de l'aidant

Enveloppe de 200 €/an d'aide à domicile et de solution d'hébergement temporaire

En cas de décès de l'assuré ou d'un membre de la famille bénéficiaire de l'assistance

Allianz Assistance

Assistance juridique et formalités administratives relatives aux obsèques

Organisation et prise en charge du transfert d'un proche

Conseil/accompagnement social

Enveloppe de services d'Aide à domicile ou de transport de 800 €

Soutien psychologique par séance téléphonique ou en cabinet

Mise en relation avec des prestataires Évaluations immobilières, déménagement

Aide au retour à l'activité professionnelle du conjoint survivant

Assistance emploi jeunes Aide à l'orientation scolaire ou professionnelle

Faire-part numérique Informations sur les obsèques, envoi de condoléances, fleurs, partage des souvenirs.

inmemori

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681.879.255 €
340 234 962 RCS Nanterre

Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre
Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



Fragonard Assurances

Société Anonyme au capital de 37.207.660 €
479 065 351 RCS Bobigny
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
Entreprise privée régie par le Code des assurances
Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »



Santéclair

Société anonyme au capital de 4 336 711 €
7, mail Pablo Picasso - 44046 Nantes cedex 1
428 704 977 RCS Nantes



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE
des risques, la RETRAITE et l'ÉPARGNE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
27, boulevard des Italiens - 75002 Paris

www.ancre-vie.com



Inmemori

Société par actions simplifiée au capital
de 3 147,89 € – RCS Paris 821 346 970
66, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

www.inmemori.com

